



AVIS

Dans sa séance ordinaire du 22 mai 2025, le Conseil municipal a adopté les objets suivants :

1. Délibération administrative DA 197-2025 R : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024

Le Conseil municipal, à la majorité par 30 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2024 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2024 pour un montant de CHF 161'414'853.56 aux charges et de CHF 163'539'196.28 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 2'124'342.72. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 25'097'778.49 et résultat extraordinaire de CHF -22'973'435.77.
3. D'approuver le compte des investissements 2024 pour un montant de CHF 25'184'824.96 aux dépenses et de CHF 4'062'459.30 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 21'122'365.66.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2024, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 316'220'713.49.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2024 pour un montant total de CHF 7'544'086.38 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

2. Délibération administrative DA 200-2025 R : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit d'étude de CHF 644'000.— TTC (dont CHF 24'733.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour la première étape du réaménagement de l'avenue de la Praille et ses alentours (mise en œuvre du MEP pour les espaces publics de l'Etoile)

Le Conseil municipal, à la majorité par 29 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 644'000.— TTC (dont CHF 24'333.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour la première étape du réaménagement de l'avenue de la Praille et ses alentours (mise en œuvre du MEP pour les espaces publics de l'Etoile)
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.

3. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
 4. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti en 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 79.33 dès l'année qui suit l'abandon du projet.
- 3. Délibération administrative DA 204-2025 P : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2024 de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge**

Le Conseil municipal, à la majorité par 29 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'approuver les comptes 2024 de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge.
- 4. Délibération administrative DA 205-2025 P : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2024 de l'Association EMS Résidence les Pervenches**

Le Conseil municipal, à la majorité par 29 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'approuver les comptes 2024 de l'Association EMS Résidence Les Pervenches.
- 5. Délibération administrative DA 206-2025 P : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2024 de la Fondation Carougeoise pour le Logement des Personnes Âgées**

Le Conseil municipal, à la majorité par 29 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'approuver les comptes 2024 de la Fondation Carougeoise pour le Logement des Personnes Âgées.
- 6. Délibération administrative DA 207-2025 P : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2024 de la Fondation intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le Logement des Personnes Âgées**

Le Conseil municipal, à la majorité par 30 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'approuver les comptes 2024 de la Fondation intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le Logement des Personnes Âgées.

7. Délibération administrative DA 208-2025 P : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2024 de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize »

Le Conseil municipal, à la majorité par 30 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'approuver les comptes 2024 de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize ».

8. Délibération administrative DA 209-2025 P : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2024 de la Fondation Immobilière de la Ville de Carouge

Le Conseil municipal, à la majorité par 30 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'approuver les comptes 2024 de la Fondation Immobilière de la Ville de Carouge.

9. Délibération administrative DA 210-2025 P : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2024 de la Fondation du Vieux-Carouge

Le Conseil municipal, à la majorité par 30 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'approuver les comptes 2024 de la Fondation du Vieux-Carouge.

Pour les délibérations, le délai pour demander un référendum expire le 14 juillet 2025.

Les électeurs et électrices ont le droit de prendre connaissance du texte complet des objets adoptés à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :



Patrick Mutzenberg